

Le voile se lève sur les caisses de grève des syndicats

Entre 2001 et 2014, la CSC a réussi à économiser 157 millions d'euros dans sa caisse de résistance. On peut estimer que le syndicat est capable de bloquer le pays pendant plus d'un mois.

ENQUÊTE

NATHALIE BAMPES

Il suffit de deux mots, collés l'un à l'autre – argent et syndicat – pour faire renaître dans les esprits le grand fantasme de la caisse de grève. Le «magot» sur lequel seraient assis les patrons syndicaux. L'un des secrets les mieux gardés de la FGTB, la CSC et la CGSLB.

Ce trésor de guerre, les syndicats refusent en effet de le dévoiler (*tire aussi ci-dessous*). Mais L'Echo a tenté de forcer la porte du coffre. Des documents et témoignages nous permettent de lever un coin du voile.

Selon nos calculs, entre 2001 et 2014, la CSC a réussi à mettre de côté 157 millions d'euros. Une somme qui vient grossir les économies que le syndicat chrétien met soigneusement de côté depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Soyons clair: les 157 millions d'euros ne sont que la partie visible du cochon. La totalité de la tirelire syndicale reste inconnue de tous, sauf des personnes qui, au sein du syndicat, ont le pouvoir de dénouer les cordons: les big boss, Marc Leemans et Marie-Hélène Ska, les représentants des bureaux journalier et national et le service financier. 60 personnes au total, quand même... Les recettes et les dépenses annuelles de la caisse de résistance sont aussi communiquées oralement lors des congrès organisés par le syndicat. «Cela fait partie des informations stratégiques dont nous parlons avec nos militants», dit Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC.

Sans connaître l'épaisseur du matelas financier de la CSC, on voit qu'elle a de quoi venir. Sachant qu'une grève générale a coûté, en 2012, 3,2 millions d'euros à la CSC, le syndicat chrétien pourrait vraisemblablement tenir plus d'un mois d'actions dures avec son boni de 157 millions. Mais il faut apporter un bémol... Avec la faillite d'Arco, dans laquelle la CSC avait placé de l'argent, la caisse de grève de la CSC a perdu 75 millions d'euros. La majorité des liqui-

dités dont le syndicat disposait sur le territoire belge...

En moyenne, sur la période étudiée, la CSC s'est montrée plutôt économe. Ses dépenses moyennes sont largement inférieures aux recettes: 3,8 millions par an, contre 15 millions engrangés. En 2005, lors des mouvements de contestation du Pacte des générations, il s'en est quand même fallu de peu pour que la CSC ne dépense plus que ce qu'elle a emmagasiné. Elle a explosé ses dépenses, sortant de la caisse 10,4 millions d'euros, à un cheveu des 11,9 millions d'euros de rentrées.

Capacité moindre à la FGTB?

Pas gratuite donc, la grève... Et certains, sous couvert de l'anonymat, évoquent une situation financière plus difficile à tenir à la FGTB. Sa capacité de résistance a d'ailleurs déjà été mise à mal dans les années '60 et '80, lors des grandes grèves dans le secteur minier. A l'époque, la centrale des mineurs du Limbourg s'est retrouvée quasi exsangue, décrochant de justesse un accord social. Le patronat de l'époque avait essayé de casser la grève en épuisant les ressources syndicales. La CGSP (secteur

public) s'est, elle aussi, retrouvée en difficulté, devant emprunter sur ses réserves immobilières pour survivre.

Autre preuve de la situation moins florissante de la FGTB: en 2002, la présidente de l'époque, Mia de Vits, déclarait dans la presse flamande que «la FGTB était plus pauvre que la CSC». Elle avait alors justifié cela par le fait que la CSC n'était pas toujours à ses côtés dans les actions.

Décentralisation

Au syndicat socialiste, chaque centrale professionnelle possède sa propre caisse de grève. Les cordons de la bourse sont donc tenus par les présidents des 6 centrales. Pas par Rudy De Leeuw ou Marc Goblet. «Je ne serais d'ailleurs pas étonné que ces derniers n'aient pas une idée précise de leur force de frappe», nous dit Jean Faniel, directeur du

Crisp et spécialiste des syndicats. C'est d'ailleurs la réponse que les ténors de la FGTB nous donnent. «La caisse de grève? C'est aux centrales qu'il faut poser la question... Moi je ne la connais pas», dit Marc Goblet. «Je pourrais connaître le montant, tout est contrôlé par la commission financière, en interne. Mais cela ne me regarde pas... Je respecte nos structures», enchaîne Rudy De Leeuw.

Les ténors de la FGTB n'ont donc pas le pouvoir de bloquer une grève décidée par une centrale pour des raisons financières. Ce pouvoir, Marie-Hélène Ska le possède, même si elle dit n'en avoir jamais fait usage. A la CSC, les centrales introduisent en effet les demandes de grève auprès de la secrétaire générale. Marie-Hélène Ska en reçoit et en signe, tous les jours.

On comprend assez vite que la centralisation peut avoir ses avantages. Avec une caisse commune, une centrale de la CSC ne se retrouvera jamais sans le sou pour payer ses indemnités de grève. Par contre, à la FGTB, une centrale plus «pauvre» pourrait théoriquement décider de ne pas débrayer, faute d'argent dans les caisses. Rudy De Leeuw nuance: «nos statuts stipulent que la

solidarité peut s'installer entre centrales, si l'une d'elle se retrouve en difficulté. Nous l'avions proposé à la centrale des mineurs, lorsqu'elle a failli disparaître. Mais elle n'en a pas fait usage.» Quant au recours à l'emprunt à l'étranger? Certains évoquent ce cas, Rudy De Leeuw dément. «La FGTB s'est toujours refusée à emprunter à l'étranger pour financer ses actions syndicales», confirme Robert Verteneuil, secrétaire général de la Centrale générale, l'une des plus puissantes de la FGTB.

Une FGTB dépensière

A la CGSLB, la caisse de grève est centralisée, comme à la CSC. Mais le syndicat n'en publie ni les recettes, ni les dépenses. «Et je ne vous dirai rien», sourit en coin son secrétaire général, Olivier Valentin.

Impossible donc de disposer de chiffres à la CGSLB, comme à la FGTB. Mais si l'on prend l'exemple de l'année 2014, on peut avoir une petite idée de leurs dépenses. Qui seraient bien plus élevées à la FGTB...

En effet, en 2014, on a comptabilisé 760.297 jours de grève tous syndicats confondus, dont 87% se sont concentrés

sur le dernier trimestre, lorsque la FGTB, la CSC et la CGSLB sont parties en guerre contre le gouvernement Michel. A raison de 30 euros d'indemnité par jour, ces grèves de 2014 ont coûté environ 22,8 millions d'euros aux syndicats.

La CSC a dépensé cette année-là 6,3 millions, cela signifie donc que la FGTB et la CGSLB ont dépensé... 16,5 millions à deux. La CGSLB, c'est à peine 8% des affiliés du pays. Une part de marché faible, comparé à la FGTB qui totalise 44% des effectifs. On peut donc raisonnablement penser que la

plus grande part des 16,5 millions d'euros d'indemnités a été versée par la FGTB.

Une FGTB plus prompte à débrayer et donc plus dépensière, cela suppose aussi qu'elle devra faire rentrer davantage d'argent dans ses caisses. La part des cotisations que les centrales versent dans la caisse de grève varie d'une centrale à l'autre. «On ne communique pas là-dessus», nous dit-on dans les centrales. Tout au plus lit-on sur le site de la centrale des Métallurgistes FGTB que «la partie la plus importante de la cotisation sert à alimenter la caisse d'indemnités de grève».

«Cela fait partie des informations stratégiques dont nous parlons avec nos militants.»

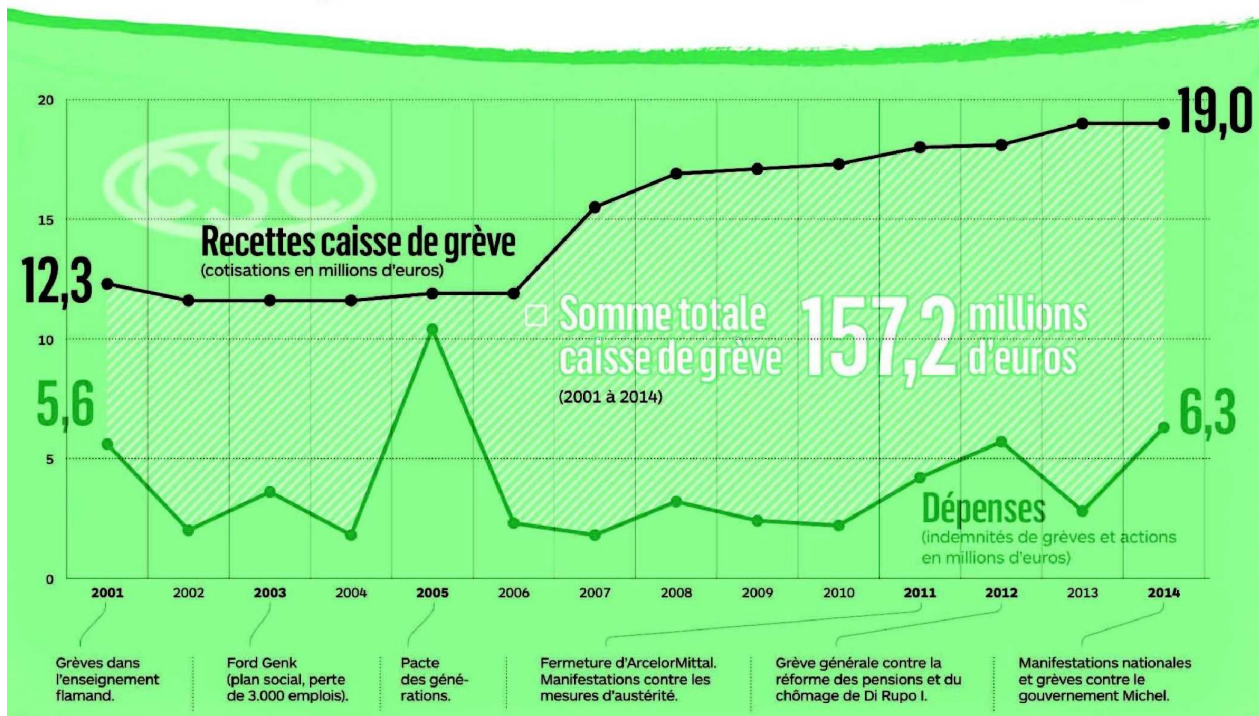
MARIE-HÉLÈNE SKA

SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CSC

«Nos statuts stipulent que la solidarité peut s'installer entre centrales, si l'une d'elle se retrouve en difficulté.»

RUDY DE LEEUW PRÉSIDENT DE LA FGTB

Combien le syndicat chrétien a-t-il économisé en 14 ans ?



ÉDITORIAL JOAN CONDIJTS

Rédacteur en chef

Enquête dans le monde syndical

Se réconcilier avec le citoyen

En 2014, plus de 760.000 jours de grève ont été répertoriés en Belgique. Parallèlement, selon un sondage récent, six Belges sur dix déclarent ne plus faire confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts.

Deux chiffres peu flatteurs. Pourtant, la noblesse et la nécessité du mouvement syndical apparaissent, plus que jamais en ces temps obscurs, comme des évidences. Noble, ce mouvement l'est par la grandeur des valeurs humaines qu'il défend: dignité, solidarité, justice sociale... Nécessaires, les syndicats le sont pour porter les intérêts de millions de travailleurs face à des institutions publiques ou privées plus puissantes qu'un

La noblesse et la nécessité du mouvement syndical apparaissent, plus que jamais en ces temps obscurs, comme des évidences.

individu isolé. Ces formes de contre-pouvoir appartiennent à l'architecture démocratique et en sont même l'un des fondements. Cette noblesse et cette nécessité ne doivent cependant pas servir de prétextes pour éviter un questionnement profond. Ce ne sont ni cette noblesse, ni cette nécessité qui sont en cause ici mais la pertinence et l'opportunité des moyens de contestation déployés, comme la rigidité affichée dans l'approche des problèmes posés. Autrement dit et ce sera la question en filigrane de toute notre série consacrée au monde syndical — à commencer par le dossier qui suit sur l'argent des syndicats — ces organisations répondent-elles aux défis contemporains?

Arrêter le travail, manifester sont devenus des actes tellement anodins qu'ils en perdent leur valeur et rendent, par l'inconfort engendré, conjugué à cette récurrence, les revendications syndicales inaudibles pour une large partie de la population. Les meilleures armes sont celles dont on n'a pas à se servir... Paradoxalement, les syndicats, défenseurs autoproclamés

du progrès, sont devenus aujourd'hui les plus grands avocats de l'immobilité. Un droit acquis est, dans l'inconscient syndical, immuable. Même s'il est mauvais. Même si la solution avancée pour le remplacer est meilleure — faut-il par exemple une indexation égale des bas et hauts salaires? Les arguments sont connus: «Si on touche à cela, on en profitera pour toucher à d'autres choses et on y perdra», clament souvent les voix syndicales. Enfin, singularité belge, les syndicats se révèlent aussi frileux à parler de leur argent qu'un banquier suisse de l'argent de ses clients. Cette brume mystérieuse qui enrobe les comptes des défenseurs des travailleurs, paraît de plus en plus anachronique et finalement contre-productive dans un monde où la transparence et la publicité deviennent des normes.

Pour se réconcilier avec le citoyen, pour porter plus haut le message des travailleurs, les syndicats devront indéniablement passer par une rénovation profonde de leurs modes de fonctionnement et une réinvention de leurs instruments de «lutte». Au nom de la noblesse et de la nécessité qui font leur essence.

Les meilleures armes sont celles dont on n'a pas à se servir.

BANQUES OÙ EST LEUR ARGENT?

Où se trouve l'argent des syndicats? «Notre banque principale, c'est **Nagelmackers**», dit ouvertement le numéro 2 de la FGTB, Marc Goblet. Pour des raisons philosophiques et idéologiques, c'est la banque préférée de la FGTB». La FGTB déclare aussi être cliente chez Fortis ou ING.

Du côté de la **CSC**, Marie-Hélène Ska avance le nom de **Belfius** comme premier choix. Mais là aussi, le syndicat diversifie. À la **CGSLB**, on ne cite pas de noms. «Nous avons des comptes auprès de toutes les grandes banques belges», dit Olivier Valentin, le secrétaire général. Certains placements sont-ils réalisés à l'étranger? «Non, nous n'avons pas d'argent à l'étranger», dit Goblet. Même son de cloche à la **CGSLB**. La

CSC, elle, avait dans le passé placé 25 millions d'euros au **Luxembourg**. Une somme rapatriée au moment de la révélation, en 2000, du scandale de la **KBLUX**. Mais pas en Belgique... Une source nous évoque l'Allemagne? La **CSC** confirme les placements à l'étranger, sans plus de précisions. «Il ne s'agit pas d'évitement fiscal, martèle Ska. C'est une diversification des risques.» **N.B.**

**COMBIEN GAGNE
UN DIRIGEANT
SYNDICAL?**

4.500 €

Comme la plupart des Belges, les leaders syndicaux n'aiment pas dévoiler leur salaire. En recoupant les informations, nous avons pu l'évaluer.

Le président de la CGSLB, **Mario Coppens**, gagne environ **6.000 euros net**. Le président de la FGTB était rému-

né, il y a 7 ans, à hauteur de 4.750 euros net. La secrétaire générale qui a précédé **Marc Goblet**, **Anne Deme- lenne**, gagnait **4.500 euros net**. On peut supposer qu'il en va de même pour lui.

À la CSC enfin, nous avons estimé, sur la base de la tension salariale en vigueur au syndicat (de 1 à 4), que **Marie-Hélène Ska** devait toucher environ **3.500 euros net**, et le président **Marc Leemans**, un peu plus de **4.000**

euros net.

Ces dirigeants syndicaux possèdent tous une voiture de fonction. Pas nécessairement tape-à-l'œil... Marie-Hélène Ska roule en Peugeot 5008. Seuls les présidents des syndicats ont un chauffeur.

À leur rémunération s'ajoutent les **classiques avantages extralégaux**: assurance groupe, hospitalisation, chèques-repas, GSM, connexion internet et ordinateur portable.

Pourquoi cette culture du secret?

Les syndicats protègent soigneusement leur caisse de grève. Un choix stratégique compréhensible. Ils ouvrent très frileusement (et partiellement) leurs autres comptes. L'argent reste un tabou.

Les syndicats sont plutôt réticents à ouvrir leurs livres de compte. Seule la CSC s'est pliée (partiellement) à l'exercice. Elle publie les chiffres de son budget dans des rapports annuels, mais pour la confédération uniquement. La CGSLB donne, elle, son «chiffre d'affaires» sur son site internet. Timidement, la FGTB s'ouvre. Un rapport administratif est en cours de rédaction à la rue Haute. Vous n'y trouverez pas de scoop... «De nombreuses informations sont déjà sur notre site internet. Elles seront regroupées dans ce rapport pour une meilleure visibilité», explique l'attachée de presse de la FGTB, Minervina Bayon...

Pourquoi font-ils de leurs données financières un secret d'Etat? «Nous ne vivons pas sur une île, justifie Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC. On ne peut pas se dire qu'on est en temps de paix (sociale). Je garde toujours, ancrés dans ma mémoire, les syndicats britanniques dans les années 80. Le gouvernement Thatcher les a brisés, il a épuisé financièrement les mouvements collectifs. Et cela s'est passé en Europe, pas au Myanmar!»

Pour la CSC, la FGTB et la CGSLB, pas

question de vivre cela en Belgique. «Nous donnerons nos informations stratégiques le jour où les autres (les entreprises) donneront les leurs», ajoute Marie-Hélène Ska, en justifiant le retrait de certaines informations «sensibles» des rapports administratifs de la CSC. «Ces rapports n'étaient destinés qu'à l'information en interne, aux militants. Un jour, ils ont été diffusés à l'extérieur. Cela n'avait plus de pertinence de publier ces informations.» En face, les patrons jouent la carte de l'angélisme. «Connaître la caisse de grève des syndicats, cela ne m'intéresse pas», dit Pieter Timmermans, le patron de la FEB.

Et pourtant, preuve de la sensibilité du sujet, les textes internationaux mettent bel et bien en avant les risques de confiscation. Le Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation internationale du travail (OIT), inscrivent noir sur blanc dans leurs textes le «droit des syndicats à protéger leurs

fonds». «Les syndicats sont une organisation de lutte et de combat. Il ne faut donc pas que les entreprises et le gouvernement sachent combien de temps ils peuvent tenir. Il ne faut pas dévoiler ses cartes à l'adversaire», précise Jean Faniel, directeur au Crisp. Les textes internationaux stipulent aussi que l'on ne peut restreindre

la liberté d'un syndicat à gérer et utiliser ses fonds comme il le désire (article 469 du texte «Liberté syndicale» du BIT). Une résolution de l'OIT datant de 1970 insiste aussi sur la nécessité de protéger les biens syndicaux «contre les interventions des autorités publiques».

Cette crainte de confiscation ne serait-elle pas surévaluée? «Peut-être, mais les syndicats sont dans une période peu propice à la transparence, explique Pierre Reman, professeur à l'UCL. Avec le contexte économique difficile, cela fait 30 ans qu'ils sont sur la défensive. Et aujourd'hui, ils ont mauvaise presse...»

Le spécialiste ne pense pas que les syndicats cachent leurs comptes par besoin. «C'est plus profond que cela. Dans le passé, la concertation sociale devait être évaluée sur la base de leurs résultats. Aujourd'hui, cela ne suffit plus. On parle partout de bonne gouvernance, et les acteurs, y compris les entreprises, sont de plus en plus appelés à produire des indicateurs. Il y a une pression plus grande de la société pour que chacun rende des comptes. Y compris sur les syndicats...»

N.B.

«Il ne faut pas dévoiler ses cartes à l'adversaire.»

JEAN FANIEL
DIRECTEUR DU CRISP

Les syndicats sont des investisseurs prudents

La CSC, la FGTB et la CGSLB suivent la même politique de placement pour gérer l'argent de leur caisse de grève. Leur objectif: la sécurité plutôt que le rendement élevé.

La caisse de grève sert à payer les indemnités de grève des travailleurs syndiqués. En cas de conflit social, les travailleurs qui débrayent ont droit à une indemnité de 30 euros par jour, qui remplace le salaire qu'ils ne toucheront pas de leur employeur. Si le conflit se prolonge, elle passe à 35 euros les 2^e, 3^e et 4^e semaines. Après 5 semaines de conflit, on monte à 41,5 euros, puis 45,50 après 9 semaines. Le «tarif» est identique pour les trois syndicats. Pas question de jouer la concurrence sur ce point-là.

D'où vient l'argent?

La caisse de grève est alimentée par les cotisations des affiliés «actifs» des syndicats (soit entre 60 et 70% des affiliés). Les chômeurs, les allocataires sociaux et les pensionnés ne cotisent pas pour la caisse de grève. À la CSC, 8,5% de la cotisation des actifs file dans la caisse de résistance. À la FGTB, ce taux est fixé par les centrales. Il n'est pas rendu public. À la CGSLB, l'ancien président, Guy Haaze, évoquait en 2002 un taux de 30% des cotisations versées

dans la caisse de grève. L'actuel secrétaire général, Olivier Valentin, dément. «On n'ar-

riverait pas à fonctionner si 30% des cotisations partaient dans la caisse de grève.»

À ces cotisations, il faut aussi ajouter les intérêts générés par les placements réalisés avec l'argent de la caisse de grève.

Comment est géré l'argent?

En cœur, les syndicats disent gérer l'argent de la caisse de grève «en bons pères de famille». Il s'agit d'assurer au maximum le capital investit, pas question donc de réaliser des placements risqués. À la FGTB, on évoque des placements dans l'immobilier ou dans des obligations d'Etat européennes. Depuis la crise financière, le syndicat socialiste a tout réinvesti dans le papier belge.

Si l'argent de la caisse de grève est placé, une part doit être disponible très rapidement pour indemniser les grévistes, explique un fin connaisseur du dossier. Un syndicat doit en effet être en mesure de débloquer immédiatement de quoi tenir une grève générale pendant une semaine pour 1 million de travailleur. Soit libérer en cash 180 millions d'un seul coup. Les leaders syndicaux ne confirmeront pas. «Cela relève de la stratégie. No comment...»

À la CSC, la gestion de la caisse de résistance est assurée par le Bureau national (les présidents, secrétaire général, et secrétaires nationaux). Les règles sont strictes: les placements doivent prévoir un capital garanti, les placements à terme doivent être investis dans des produits financiers

sans risque, comprenant un délai. «Le portefeuille se compose d'emprunts obligataires, de bons de caisse et de bons d'épargne belges», lit-on dans les rapports administratifs du syndicat chrétien. La CGSLB dit suivre la même ligne en matière de placements.

Une telle politique de placement peut permettre aux syndicats de faire fructifier considérablement leur argent. Un spécialiste de la gestion de fortune a évalué pour nous à 86 millions d'euros le return que la CSC aurait pu avoir des 157 millions qu'elle a économisés entre 2001 et 2014, si tout son argent avait été placé en obligations souveraines européennes...

Cela étant, même avec une prudence de Sioux, les syndicats ont parfois des déconvenues. La CSC en est un bel exemple. La tempête de Dexia, qui a mené à la faillite d'Arco, a porté un coup dur à ses finances. «La liquidation d'Arco, dans laquelle il y avait une garantie gouvernementale uniquement pour les particuliers, a effectivement érodé une partie de nos finances, y compris dans la caisse de grève», explique Marie-Hélène Ska. Combien? Le montant est évalué à 75 millions, d'après son président Marc Leemans.

N.B.

«Le portefeuille se compose d'emprunts obligataires, de bons de caisse et de bons d'épargne belges.»

Un chiffre d'affaires global qui frôle les 800 millions d'euros

ANALYSE
NATHALIE BAMPS

Sils syndicats ne sont pas une entreprise, au sens juridique du terme, ils gèrent un budget avec des recettes, des dépenses, du personnel. Ils financent des activités, ont leurs «clients» (les affiliés), leurs fournisseurs... S'il fallait faire une comparaison avec le secteur privé, on pourrait les associer à une compagnie d'assurance. C'est d'ailleurs comme cela qu'ils sont perçus par leurs membres. «La cotisation sert à payer différents services», explique Michel Gretzer, permanent à la CSC. Les affiliés s'en servent comme d'une assurance. S'ils n'en ont pas besoin, ils payent pour rien, mais le jour où ils ont un couac, ils sont bien contents d'avoir une organisation derrière eux.»

La CSC, la FGTB et la CGSLB n'ont pas de personnalité juridique. «Mais nous avons un numéro d'entreprise et un numéro à l'ONSS», dit Robert Verteneuil, le secrétaire général de la Centrale générale de la FGTB. Reste que les syndicats ne sont pas obligés de publier leurs comptes à la Centrale des bilans de la BNB. Mais ces chiffres existent, et certains nous ont été communiqués. Voici un aperçu des comptes des syndicats.

► Comment sont-ils organisés?

Malgré leur structure tentaculaire, les syndicats ne disposent pas de comptes consolidés. Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC, nous explique que juridiquement, cela n'a pas de sens: «On le ferait s'il y avait une logique à le faire. Mais on ne consolide pas ses comptes pour les beaux yeux de l'extérieur. Regardez les fédérations patronales. Comeos, Agoria, la Confédération construction sont membres de la FEB. Mais la FEB ne consolide pas leurs comptes. C'est la même chose pour nous.»

Le budget des syndicats est éclaté entre le niveau fédéral interprofessionnel, les centrales et les fédérations régionales. L'organisation est différente d'un syndicat à l'autre. À la CGSLB, tout est centralisé. À la CSC, la confédération gère une partie des finances (dont la caisse de résistance), et les régionales et centrales disposent de leur budget. À la FGTB, le syndicat le plus décentralisé, tout le flux financier part de la base pour remonter vers le sommet, l'interprofessionnel. Chaque centrale gère sa caisse de grève.

► Quelles sont leurs sources de revenus?

Les principales sources de revenus des syndicats sont les cotisations des affiliés, les subsides liés à certaines activités (éducation permanente, coopération au développement...), et les revenus générés par leurs placements ainsi que leurs biens immobiliers. Les cotisations représentent la première source de revenu du syndicat. Et pour cause, leurs affiliés sont nombreux:

3,49 millions au total (1.647.500 à la CSC, 1.549.300 à la FGTB et 294.000 à la CGSLB). Ces cotisations sont ventilées suivant une clé de répartition qui varie suivant l'importance et l'organisation de chacune des fédérations. Leur arrive-t-il de bénéficier des largesses de généreux donateurs, d'héritages d'anciens militants? Les syndicats déclarent n'avoir – à leur connaissance – jamais reçu de dons de particuliers.

► Quel est leur budget?

En 2014, la CGSLB a réalisé un chiffre d'affaires de 56,1 millions d'euros. Le syndicat libéral, extrêmement centralisé, est le seul à disposer d'un budget global pour l'organisation. Ces recettes proviennent en majorité des cotisations des affiliés (30,3 millions). Ce montant comprend aussi les subsides (2,7 millions) et les frais d'administration des allocations de chômage (15,8 millions).

La CSC, au niveau interprofessionnel (confédération), a réalisé un chiffre d'affaires de 31,5 millions en 2014. Il représente les recettes du syndicat, provenant des cotisations des affiliés (24,8 millions), des revenus financiers (les intérêts des placements, soit 1,1 million), diverses autres recettes, dont les subsides, les jetons de présence, (3,8 millions) et une indemnité pour la gestion des allocations de chômage provenant de l'Onem (soit 1,6 million, l'autre majeure partie de cette indemnité va dans les caisses des régionales).

Ce budget, selon une source bien informée, représenterait 10% des recettes globales du syndicat. Son budget global dépasserait donc les 300 millions d'euros. À ce montant, il faut ajouter près de 80 millions pour les frais d'administration des allocations de chômage. On estime donc le budget global de la CSC à environ 380 millions d'euros.

La FGTB nous déclare, pour l'année 2014, un budget de 24 millions d'euros au niveau fédéral, auxquels il faut ajouter environ 6 millions pour les trois interrégionales (les composantes les plus «pauvres» du syndicat socialiste, nous dira le patron de l'interrégionale wallonne Thierry Bodson)

D'après nos informations, les cotisations versées par les membres du syndicat s'élèveraient à 220 millions d'euros au total. Elles représenteraient entre 90 et 95% des revenus du syndicat. À cela s'ajoutent les subsides pour la formation et la coopération au développement, et des recettes provenant des fonds de sécurité d'existence (4 millions). Le total s'élèverait donc à plus de 240 millions d'euros. Auxquels il faut ajouter les frais d'administration des allocations de chômage, soit un peu moins de 80 millions. Le budget global de la FGTB s'élèverait donc à plus de 320 millions d'euros.

Les syndicats disposent de trois sources de financement: les cotisations des affiliés, les subsides et les placements.

► Combien de subsides?

Les subsides publics servent à financer différents postes: la gestion des allocations de chômage, la coopération au développement, les ASBL liées à l'éducation permanente et celles gérant des programmes d'information pour les jeunes travailleurs et aux étudiants.

Ces subsides proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Fédéral, ainsi que de fonds de sécurité d'existence.

En 2014, l'ASBL Jeunes syndicalistes de la CSC a touché 372.000 euros de subsides, et l'ASBL FEC (Formation éducation culture) 514.000 euros. Pour la gestion des allocations de chômage, la CSC a touché 80 millions d'euros. Pour la coopération au développement, elle a reçu 1,3 million.

La CGSLB déclare avoir touché 2,7 millions d'euros, tous subsides confondus (coopération au développement, éducation permanente, fonds de sécurité d'existence des secteurs). À cela s'ajoutent les 15,7 millions versés par l'Onem pour la gestion des allocations de chômage.

La FGTB touche également des subsides liés à l'éducation permanente, via les ASBL Cepag (Centre d'éducation populaire, 1,6 million), et via l'ASBL IFSI pour la coopération au développement (1,4 million d'euros). La dotation de l'Onem pour la gestion du chômage en 2014 a représenté 79 millions d'euros.

► Comment dépensent-ils leur argent?

L'argent issu des cotisations des membres sert à financer, pour une petite partie, la caisse de grève et les actions (manifestations...). La plus grosse partie sert à payer les salaires des employés du syndicat. À titre d'exemple, la CSC au niveau fédéral (la confédération) dépense environ deux tiers de ses recettes en salaires des différents services qu'elle abrite.

À côté des dépenses salariales, on retrouve aussi les cotisations versées aux autres organisations internationales dont les syndicats sont membres (CES, TUAC, CSI, Solidarité mondiale), les dépenses liées à l'action internationale (aide au développement), les services de presse et les journaux de propagande, le financement des études, des campagnes spécifiques (pour les jeunes, les femmes, les sans-emploi), la formation interne.

► Combien de personnes emploient-ils?

Les syndicats sont de gros employeurs. Pour faire tourner la machine, la CSC emploie 3.440 personnes, dont 320 au niveau de la confédération. Cela représente 2.870 équivalents temps plein, nous dit le syndicat. La CGSLB emploie 624 travailleurs, et la FGTB compte environ 166 employés (pour le niveau fédéral), et environ 120 personnes dans les trois interrégionales. Il faut également y ajouter les collaborateurs des centrales

FGTB. La Centrale générale (la plus importante en nombre d'affiliés) déclare compter environ 250 employés. Elle représenterait, nous dit-on en interne, un quart des employés des centrales. On évalue donc le nombre de personnes employées par la FGTB à 1.300 travailleurs.

Le personnel des syndicats travaille dans les services administratifs, informatiques et juridiques, le service de communication, le service d'étude, les bureaux de chômage, les centres de formation permanente. Une grande partie d'entre eux sont permanents syndicaux.

► Leur comptes sont-ils contrôlés?

Même si les syndicats ne publient pas de comptes, ces derniers font l'objet d'un contrôle très strict en interne. Les syndicats font aussi appel à des bureaux de réviseurs d'entreprise, au niveau de la confédération comme dans les centrales et régionales.

Ces bureaux sont KPMG et BDO pour la CGSLB, RSM pour la CSC. La centrale générale de la FGTB nous dit travailler avec PwC.

La CGSLB dispose d'une commission financière interne, composée de 5 personnes: un représentant pour chacune des régions, ainsi que le président et le directeur financier. La FGTB dispose, elle aussi, d'une commission financière. «C'est là que chacun (les centrales, régionales, et le fédéral) justifie ce qu'il fait avec la quote-part qui lui est versée», explique Thierry Bodson.

À la CSC, une «commission aux comptes» vérifie également la comptabilité et les comptes. Son rôle est de fournir un avis plus «politique» à soumettre au

Conseil général de la CSC, qui discute une fois par an de l'état des comptes annuels. Un service interne de contrôle et d'audit (8 personnes) est aussi attaché directement au service financier du syndicat, et relève du Bureau journalier et du président Marc Leemans. «Nos comptes sont présentés, et approuvés dans les différentes instances, et donc par les militants», précise encore Marie-Hélène Ska.

Les comptes des organismes de paiement pour les allocations de chômage (une entité distincte du syndicat) font également l'objet d'un contrôle interne, mais aussi externe (par l'Onem).

► Quid des comptes bancaires?

Si les syndicats n'ont pas de personnalité juridique, à quels noms sont alors mis leurs comptes en banque? À la FGTB, ils sont aux noms des présidents de centrales. À la CSC, le président et la secrétaire générale, ainsi que les 8 membres du bureau journalier disposent de la signature. Mais il faut deux signatures au moins pour pouvoir sortir de l'argent. À la CGSLB, ce sont le président et le secrétaire général qui ont signature.

► Les syndicats paient-ils des impôts?

Les trois syndicats sont soumis au précompte mobilier sur les placements qu'ils réalisent, ils paient les taxes liées aux biens immobiliers qu'ils (ou leurs ASBL) possèdent, ainsi que les cotisations sociales de leurs travailleurs. N'ayant pas de personnalité juridique, ils ne sont pas soumis à l'impôt des sociétés.

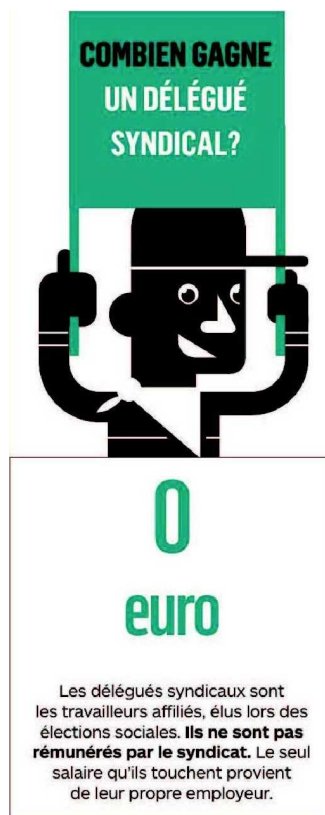
► Combien perçoivent-ils de jetons de présence? Les responsables et permanents

syndicaux siègent dans de nombreuses organisations. Mais de moins en moins, nous dit-on. Ils touchent parfois des jetons de présence. À la CSC et la FGTB, les jetons de présence sont reversés au syndicat. À la CGSLB pas. Le plus gros jeton provient du siège au conseil de régence de la Banque nationale (BNB). Rudy De Leeuw (FGTB), en tant que régent, a touché 9.270 euros en 2014. Marc Leemans (CSC) 8.240, et Jan Vercaemst (CGSLB) 5.150 euros. À l'autre extrême, une séance du comité de gestion de l'Onem est rémunérée à 12.50 euros.

Au total, la CSC (au niveau national, donc sans les régionales et centrales) a perçu pour 41.786 euros de jetons de présence en 2014.

Les syndicats sont soumis au précompte mobilier et versent des cotisations à l'ONSS.

La CSC emploie 3.440 personnes et la CGSLB, 624.



La CSC, un syndicat qui restructure aussi

Les finances du premier syndicat du pays, la CSC, ne sont plus aussi florissantes depuis trois ans. Le naufrage du navire Dexia – qui a entraîné dans sa chute un de ses actionnaires historique, Arco – a eu des répercussions sur ses finances. Arco, c'était le bras financier du mouvement ouvrier chrétien. La CSC y avait placé pas mal de ses billes. Elle a perdu 100 millions d'euros, dont 75% dans sa caisse de grève, soit 75 millions...

La diminution du nombre de chômeurs, et donc du nombre de dossiers chômage à traiter, a aussi eu un impact sur les finances du syndicat. Et pour ne rien arranger, en

2013 le gouvernement a également réduit les subventions des trois syndicats pour la gestion des allocations de chômage, à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Informatique

Au début des années 2000, la CSC a mis en place un nouveau programme informatique pour le paiement des allocations de chômage avec pour objectif de rationaliser les coûts. Mais sa mise en œuvre a plombé les finances de la Confédération en 2012. Les dépenses informatiques ont grimpé de 4 millions (sur un budget de 22 millions) cette année-là. La structure faitière de la CSC a présenté un bilan légèrement négatif (-27.816 euros), alors que l'année précédente elle engrangeait un boni de 1,4 million.

Entre 2011 et 2013, il y a aussi eu une décision de ventiler différemment l'intervention de l'Onem pour la gestion des allocations de chômage, en donnant davantage de moyens

aux régionales, explique aussi Marie-Hélène Ska, secrétaire générale. Très vite, le syndicat a redressé la barre. En 2014, la Confédération a clôturé son bilan en boni de 535.095 euros.

Ne parlez pas à la CSC de restructuration. «La CSC a été reconnue comme entreprise en difficulté, pas en restructuration». Cette nuance, le syndicat y tient... Mais les conséquences sont là. La CSC a dû se séparer de 123 équivalents temps plein. Le plan social a été finalisé il y a peu, sans aucun licenciement sec. Le syndicat a également mené une réorganisation interne, en regroupant les fédérations en Flandre. La nouvelle structure, qui permet de rationaliser les coûts de fonctionnement, ne comprend plus que 12 fédérations régionales, contre 20 fédérations auparavant.

Elle a aussi abandonné certains projets-pilotes, comme un projet qui touchait à l'innovation en matière de présence syndicale dans les PME.

N.B.

De l'argent pour aider les syndicats étrangers

Les syndicats perçoivent des subsides provenant du Fédéral pour des projets liés à la coopération au développement. En 2015, ils ont reçu 3,47 millions d'euros.

Les trois syndicats réunis ont touché, en 2015, 3,47 millions d'euros de subsides versés par la coopération au développement belge. Mais à quoi sert cet argent ?

Ces montants sont perçus par des ASBL liées aux syndicats, l'Institut d'Education Ouvrière Internationale (CSC), l'Institut de Formation Syndicale Internationale (IFSI, FGTB) et le Mouvement pour la Solidarité Internationale (CGSLB). Leur objectif: monter des projets de partenariats avec des syndicats dans les pays moins développés. «Dans l'intérêt de leurs membres, pas de leurs structures», précise Robert Verteneuil, secrétaire général de la Centrale générale de la FGTB, très active sur le plan international.

La Centrale générale participe actuellement à 7 projets au Rwanda, en Palestine, en Afrique du sud, en Colombie, en Amérique latine, au Pérou et à Cuba. «Ce sont nos délégués qui choisissent, lors des congrès, parmi les projets qu'on leur soumet», explique Robert Verteneuil. L'action menée sur le terrain est très concrète. «Au Rwanda, on travaille avec le secteur de la construction, pour expliquer et apprendre aux ouvriers l'importance de la sécurité au travail. On donne des trucs et astuces aux syndicats sur place pour qu'ils arrivent à convaincre leurs travailleurs de mettre leurs casques de protection, leurs gants...»

D'autres projets sont davantage liés aux questions de démocratie et de développement de la concertation sociale. «Il ne s'agit pas de néocolonialisme, ni de paternalisme. On n'essaye pas d'exporter nos modèles, mais on présente ce que l'on fait.» Depuis qu'elle est présente au Rwanda, la FGTB a vu se développer un Conseil national du travail, et des

élections sociales pour élire les représentants.

La FGTB Horval (alimentation) travaille, elle, au Burkina Faso avec le syndicat des camionneurs local, et le syndicat ivoirien des travailleurs des plantations de cacao, afin de lutter contre la traite des enfants.

Au Rwanda toujours, la Centrale générale a aussi aidé les syndicats à développer une crèche sur le lieu de travail pour que les femmes ne doivent plus travailler avec leur enfant sur le dos. «Les accidents étaient fréquents, et leur mentalité fait que les femmes n'auraient jamais laissé leur enfant dans une crèche loin d'elles. Il fallait quelque chose dans la plantation», dit Robert Verteneuil.

Afin de bénéficier des subsides de la coopération au développement, les syndicats doivent déposer des projets bétonnés, et apporter une part de financement propre. «Au Rwanda, le projet représente 50.000 euros d'investissement (public, et du syndicat) chaque année», conclut Robert Verteneuil. **N.B.**

L'État rembourse 21 millions d'euros aux fonctionnaires syndiqués

Dans la fonction publique, il n'y a pas d'élections sociales. Les fonctionnaires ont droit à des «congrès syndicaux». Ils sont aussi remboursés de leur prime syndicale. Coût: 21 millions d'euros à charge de l'Etat.

En Belgique, environ un fonctionnaire sur deux (57%) est affilié à un syndicat (CSC ou FGTB), selon les données du Crisp (centre de recherche et d'information socio-politique).

Le poids des fonctionnaires, au sein des syndicats, n'est pas négligeable. À la FGTB, la CGSP (Centrale générale des services publics) représente 20% des affiliés. En 2014, elle comptait 309.874 membres. À la CSC, la proportion est similaire: avec ses 297.851 membres (CSC enseignement et CSC services publics réunis), elle représente 18% du syndicat. À la CGSLB, un affilié sur quatre travaille dans la fonction publique. Le SLFP comprend 75.000 membres, soit 25% des affiliés de la CGSLB.

Dans le secteur public, les fonctionnaires affiliés aux syndicats reçoivent, comme dans certains secteurs privés, une prime syndicale, qui couvre une partie de leur affiliation. Le budget dépend de la Chancellerie du Premier ministre, aussi bien pour les fonctionnaires fédéraux

que pour ceux des Communautés et Régions.

En 2014, les fonctionnaires syndiqués ont retouché 21 millions d'euros. La prime syndicale est un peu plus élevée dans le secteur des transports publics (116 euros) que

dans les administrations (90 euros).

Mais pourquoi rembourser une partie de l'affiliation des fonctionnaires? L'administration de la fonction publique fédérale explique que la prime est une forme de «compensation pour les services rendus sous forme d'une collaboration active à l'installation d'un climat social positif et au développement de la productivité sociales».

Les règles de la concertation sociale dans le secteur public sont un peu différentes de celles du secteur privé. Il n'y a pas d'élections sociales organisées. Les représentants syndicaux n'y sont donc pas élus. Chaque organisation choisit elle-même les personnes qui représenteront leurs affiliés au sein du ministère ou de l'organisme public concerné. Le nombre de mandats dépend du nombre d'affiliés. Avec les mesures d'économies imposées dans la fonction publique, et la décision de ne plus remplacer trois fonctionnaires sur quatre,

le nombre de permanents syndicaux va baisser dans les prochaines années. À titre d'exemple, à la SNCB, le nombre de mandats de permanents syndicaux va chuter de 45% cette année.

Pourquoi «boycotter» ces élections sociales? Il s'agit, explique l'administration, de ne pas «colorer» politiquement les ministères. Avoir une idée du nombre d'affiliés de tel ou tel syndicat pourrait inciter à étiqueter plutôt socialiste ou socio-chrétien tel ou tel département...

Autre particularité, les représentants syndicaux de la fonction publique, ou les affiliés, ont droit au «congé syndical». Ils peuvent donc exercer des tâches pour le syndicat, tout en restant rémunérés par l'administration. À la SNCB, l'entreprise prend même totalement en charge le salaire des permanents syndicaux. Les syndicats perçoivent une dotation annuelle, qui s'élevait en 2012 et 2013 à 5,4 millions d'euros. En 2014, elle est tombée à 3,7 millions d'euros. **N.B.**

Un fonctionnaire sur deux est affilié à un syndicat.

À la FGTB, des dizaines de millions en immobilier

Sociétés immobilières, campings et hôtels: le parc immobilier de la FGTB vaut très cher.

MARTIN BUXTANT ET MICHEL LAUWERS

Sil Belge a une brique dans le ventre, la FGTB a dû avaler un mur entier, tant le syndicat socialiste aime loger son immobilier dans une myriade de sociétés aux formes diverses. Nous pouvons tenter d'en dresser une liste, mais celle-ci est non exhaustive, tant la dispersion et la décentralisation sont les maîtres-mots, à l'instar de ce qui se passe pour les caisses de grève.

Sans noircir le tableau, il est évident que l'immobilier est logé dans des sociétés pour des raisons pratiques et fiscales. Alors, distinguons l'immobilier que les syndicats occupent pour l'exercice de leurs activités professionnelles des immeubles achetés à des fins «extérieures». Dans cette seconde catégorie, les immeubles ont soit une vocation commerciale ou de tourisme social. Car il y a bien de l'immobilier à pure vocation commerciale à la FGTB – le «Castel de Pont-à-Lesse» en est un bel exemple.

Au rayon de l'immobilier fonctionnel, voici une première société coopérative: «la Maison des syndicats». En son sein est entre autres logé l'immeuble de la FGTB fédérale, situé rue Haute 42 à Bruxelles. La société a été fondée en 1932 et en 2014, elle détenait 7,439 millions d'euros d'actifs dont 2 millions en terrains et constructions à la fin de l'année. Le compte de résultats est en bonus de 424.167 euros. Elle est présidée par Rudy De Leeuw, le président de la FGTB, et Marc Goblet y est administrateur. Les comptes sont déposés à la banque Nagelmackers, la banque historiquement

proche du mouvement syndical socialiste, et ils sont certifiés par PwC.

L'ASBL «Floreal-Geminal» est le véhicule immobilier de la Centrale générale de la FGTB – également rue Haute à Bruxelles. Le fils de Marc Goblet, Geoffrey, y est administrateur. 4 personnes y sont employées et les immeubles/terrains que possède «Floreal-Geminal» sont valorisés à 21 millions d'euros (2014). A noter le piteux état comptable de cette association, puisqu'elle affichait quelque 30 millions de dette la même année.

La «Maison de l'Employé» est une société coopérative de type SCRI, également située rue Haute à Bruxelles. Cette société gère les actifs immobiliers du Setca – la branche «employés» de la FGTB. Elle a été fondée en 1962 et est présidée par Jean-Michel Cappaon, le secrétaire général du Setca national. En 2014, elle disposait d'un peu plus de 1,15 million d'euros en terrains et constructions et était en bénéfice net de 10.000 euros. Autre SCRI: Immo Syntab.

Cette société coopérative est établie rue de Suède à Saint-Gilles et gère les biens immobiliers du Setca depuis 2007. Son président est Jean-Pierre Knaepenbergh, le président de l'inter-régionale Bruxelles de la FGTB. En 2014, les terrains et constructions atteignent ici les 7,329 millions d'euros et le total des actifs 8 millions d'euros. En Wallonie, à Namur, la «Maison syndicale wallonne» est gérée par Thierry Bodson. Marc Goblet y est administrateur. Cette société coopérative disposait en 2014 de 1,39 million d'euros en terrains et constructions et affichait une perte comptable de quelque 55.000 euros.

Le patrimoine immobilier du syndicat socialiste – sans même prendre en compte les immeubles détenus par toutes les sections locales – se monte déjà à quelque 40 millions d'euros.

Mais à côté de cet immobilier «fonctionnel», il y a le parc immobilier «touristique» de la FGTB. Ici aussi, c'est une jungle de sociétés qu'il faut traverser. L'ASBL «Joie &

Vacances» est une des structures faitière de la FGTB pour la gestion de ce patrimoine immobilier touristique «social». Elle date de 1939 mais ses statuts ont été mis à jour en 1972. Son siège est rue Haute à Bruxelles. Et à ce jour, elle détient 9 unités d'établissements hôteliers. Le Floreal Kempen (Kasterlee), le Floreal Het Veer (Brecht), Joie & Vacances Virton, Le Floreal Club La Roche, Joie & Vacances La Roche, Le Floreal Panoramique (Mont-Saint-Aubert), Le Floreal Club Blankenberge et le Floreal Club Nieupoort. Le président de Joie & Vacances est Paul Noten, l'ex-président de la Centrale générale, et Marc Goblet était administrateur de la structure jusqu'en 2014.

Les actifs de «Joie & Vacances» se montaient fin 2014 à 62 millions d'euros, dont 40 millions en terrains et constructions et 4 millions d'euros en machines/outils. Il y a également 1,8 million d'euros en participations financières diverses, 8 millions d'euros en placements de trésorerie. Quant au chiffre d'affaires de cette ASBL, il était de 17 millions d'euros en 2014. À cela, il faut ajouter 8 millions d'euros en plus en «cotisations, dons et legs». Donc, un total de 25 millions d'euros en ventes et en prestations de services.

Participation

Si on pousse un cran plus loin, on s'aperçoit que «Joie & Vacances» dispose de quelques participations. Entre autres 2% dans le «Le temps des cerises», une société localisée en France à Saint-Ouen; «J&V» est entrée au capital en 2012; cette structure dispose d'un établissement hôtelier à Paris. «Joie & Vacances» détient également une participation de 99% dans le domaine des Sources (une SPRL dont le siège est rue Haute à Bruxelles) ainsi que 95% dans le Festival (une ASBL dont le siège est à Rendeux). Cette ASBL «Le Festival» emploie quatre personnes, l'objet est la gestion de campings, de terrains, de commerces. En 2014, son chiffre d'affaires était de 500.000 euros. «Le Do-

maine des sources» est une société dont le siège a été déplacé à la FGTB en 2015, et le capital augmenté de 620.000 euros à cette occasion. Elle emploie deux travailleurs et le chiffre d'affaires était de 270.000 euros en 2014. Elle gère le centre de vacances/camping de Liemeux.

Reste que la gestion «touristique» de la FGTB atteint sans aucun doute son paroxysme commercial avec le «Castel de Pont-à-Lesse». Cette société anonyme qui administre un hôtel 3 étoiles aussi appelé «Best Western Dinan» est valorisée à 5,5 millions d'euros (2 millions d'euros ont été injectés en 2013).

Le Castel est la propriété des métallos FGTB: le président est Francisco Gomez jusqu'en mai 2016 (Métal Liège) et le vice-président est Antonio Cocciolo (Métal Hainaut). Marc Goblet y était administrateur jusqu'en 2014, il a été remplacé par son fils Geoffrey Goblet au sein du conseil.

Au CA, on retrouve encore un invest wallon (Sogepa) ou un administrateur privé: Jean-Paul Feldousch. Celui-ci est/j'était entre autres actif chez Materne, Morny, Thirar, Pégard, P&V... Bref, un habitué des CA puisqu'il vient lui-même de la Soficatra, une société de services et de conseils financiers. Interrogée, la Sogepa justifie sa présence au CA par le fait qu'elle a participé à une augmentation de capital en vue de rénover l'hôtel.

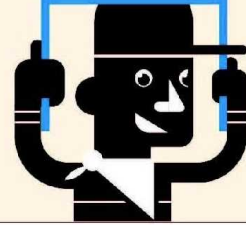
La particularité de cet hôtel des métallos est qu'il a longtemps été laissé en franchise à des grands groupes hôteliers. D'abord Pullman jusqu'en 2005 puis «Best Western», un groupe hôtelier multinational dont le siège est à Phoenix, en Arizona. Depuis 2015, la franchise avec «Best Western» a été arrêtée car trop coûteuse et contraignante. Le CEO de l'établissement est Johan De Turck; 36 personnes y sont employées, selon les bilans.

Les actifs immobiliers du syndicat socialiste sont en tout état de cause supérieurs à 80 millions d'euros.

Ceci encore: la société qui a fondé et administrait le Castel de Pont-à-Lesse à l'origine s'appelait la Sofitra. Elle le détient encore aujourd'hui à hauteur de 16%. On retrouve dans son conseil le même Francisco Gomez, mais aussi, par exemple, Fabrice Jacquemart (FGTB Métal Liège), ceux-ci sont administrateurs du Foyer des métallos de Liège. Francisco Gomez est aussi administrateur dans Innodem, une structure liégeoise dépendant de Meusinvest et destinée à collecter les fonds européens. Celle-ci est présidée par Jean-Michel Javoux.

Le Castel de Pont-à-Lesse, un hôtel à visée commerciale et qui appartient aux métallos de la FGTB.

COMBIEN COÛTE
UNE COTISATION
SYNDICALE?



3,5 à 16
euros

Les affiliés paient une cotisation à leur syndicat qui dépend de plusieurs facteurs: la situation professionnelle (salarié, chômeur, pensionné), l'âge (les moins de 25 ans paient moins cher, et la cotisation est gratuite pour les étudiants). Le niveau de la cotisation varie aussi d'une section locale à l'autre. La différence est néanmoins minime. À la FGTB, la cotisation la plus basse s'élève à **3,50 euros** par mois. À la CGSLB, c'est **5 euros**, et **5,52 euros** à la CSC. Le travailleur (membre actif) payera la cotisation complète: **16,17 euros** pour la CSC, **14,7 euros** à la FGTB, **15,85 euros** à la CGSLB.

COMBIEN GAGNE
UN PERMANENT?



1.400
euros

Les permanents travaillent dans les services administratifs des syndicats, mais surtout sur le terrain, **pour encadrer les équipes de délégués dans les entreprises**. Un permanent à la CSC commence sa carrière avec un salaire qui tourne autour de 1.400 euros net. Il dispose d'une voiture de fonction, et des avantages classiques (chèques repas, assurance hospitalisation, assurance groupe).

À Cavalaire, le syndicat libéral sous le soleil de la Côte d'Azur

La CGSLB dispose de 21 appartements dans un complexe avec piscine et tennis à Cavalaire-sur-mer, à côté de Saint-Tropez. A la CSC, on a restructuré l'immobilier ces dernières années pour éponger les dettes du passé.

MARTIN BUXANT ET NATHALIE BAMPS

Chrétiens et libéraux, à chacun son modus operandi avec l'immobilier. Le syndicat chrétien a été, comme chacun le sait, fort impacté par la faillite de la banque Dexia, et de nombreuses restructurations immobilières au niveau des immeubles et des terrains ont eu lieu ces dernières années afin d'assainir les comptes et de faire passer cette pilule, constate-t-on à la lecture des différents bilans des sociétés coopératives et ASBL liées à la CSC pour ce qui touche à l'immobilier.

L'ASBL «Maison du travail» gère le navire amiral de l'Aeropolis, chaussée de Haecht à Bruxelles, le siège historique de la CSC, et loue les bureaux au syndicat chrétien. Cette ASBL est administrée par des responsables flamands et francophones issus des différentes familles du mouvement chrétien. En 2013, la «Maison du travail» disposait de 13 millions d'euros d'immobilisations en terrains et propriétés diverses; le chiffre d'affaires réalisé était de 10 millions d'euros, mais l'ASBL affichait 3 millions de pertes et des dettes reportées de 17 millions d'euros. La secrétaire générale de la CSC Marie-Hélène Ska y est administratrice. La «Maison du travail» employait en 2013 une vingtaine de

travailleurs. Une autre ASBL, «Patria», située à Liège et liée à la CSC, disposait en 2014 de 5 millions d'euros de terrains et constructions sur un actif total de 9 millions d'euros.

La CSC est encore propriétaire du bâtiment classé «Ter Nood»; situé à Overijse, «Ter Nood» est très connu dans le milieu syndical. Par le passé, il a abrité le centre de forma-

tion de la CSC, et a accueilli de nombreuses réunions et négociations «secrètes» du Groupe des Dix dans les années 80 et 90. Ce bâtiment a été mis en vente avant d'être retiré du marché. Son prix est inconnu. Les jardins du bâtiment sont classés et le bourgmestre N-VA d'Overijse refuse de délivrer un permis de bâtir pour modifier l'architecture du bâtiment. C'est ce qui expliquerait, selon la CSC, la difficulté de le vendre. Le syndicat chrétien a proposé à Fedasil et Médecins du monde d'y loger, entre-temps, des demandeurs d'asile malades.

Centres de vacances

Par ailleurs, la centrale Bâtiment-Industrie & Énergie est aussi propriétaire de deux centres de vacances – l'un à Houffalize en Ardennes, l'autre à Ostende. Les deux centres sont gérés par des sociétés coopératives «Vayamundo». À Houffalize, «Vayamundo»

affichait en 2017 des capitaux propres à hauteur de 6 millions d'euros. En l'espace de trois ans, cependant, les terrains et immobilisations ont été vendus pour éponger les dettes. À Ostende, le centre de vacances, employait en 2014 123 personnes et le chiffre d'affaires du complexe de vacances était de 8 millions d'euros.

En 2015, le syndicat libéral flamand a de son côté déménagé son siège central avenue de l'Héliport, dans le centre-ville de Bruxelles, près du canal. La CGSLB était propriétaire du terrain, elle y a construit un nouveau bâtiment, avec un auditorium de 150 places. Coût: 10 millions d'euros pour les bureaux et 9 millions pour la construction des 30 appartements que le syndicat a l'intention de revendre. Le syndicat libéral se défend de faire de la promotion immobilière: les prescriptions urbanistiques prévoient qu'il faut du logement à front de «petite ceinture». À Gand, le syndicat est propriétaire de son siège administratif et d'un hôtel (Europa) qu'il n'exploite néanmoins pas lui-même. Pareil pour l'hôtel Azur en Ardennes. Au total, la CGSLB dispose d'un parc immobilier de 280 unités de vacances (appartements et chambres d'hôtels) en Belgique mais aussi à l'étranger. La CGSLB a revendu récemment 20 appartements dont elle était propriétaire en Savoie (France).

Mais à côté de cela, la CGSLB est propriétaire d'un domaine de 3 hectares, le complexe les «Lavandiers» à Cavalaire-sur-Mer sur la Côte d'Azur. Le syndicat libéral a acquis 21 appartements pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes dans ce petit coin de paradis à côté de Saint-Tropez. Le complexe dispose de deux piscines et d'un terrain de tennis. La CGSLB n'a pas souhaité nous communiquer la valorisation de ces appartements. Selon des sources actives dans l'immobilier à Cavalaire-sur-mer, contactées par «L'Echo», ces appartements valent, en tenant compte des prix du marché actuel, environ 8,5 millions d'euros dans leur ensemble.

En payant le chômage, les syndicats perdent de l'argent mais gagnent des affiliés

Chaque versement est contrôlé, assure l'Onem. Et la récupération des paiements indus est à charge des syndicats.

BENOÎT MATHIEU

C'est le chic de tout débat passionné. Les positions sont, disons, tranchées. Pour les uns, ce système «pervers» tient du mélange des genres, générateur de conflit d'intérêts. Pour les autres, il est au contraire efficace, sûr et contrôlé, tout en garantissant l'information et les droits des allocataires sociaux. Bref, tout roule. Alors oui, en Belgique, le paiement des allocations de chômage est effectué par les syndicats. Enfin, plutôt par les organismes de paiement

(OP) agréés, qui sont les trois grands syndicats (CSC, FGTB et CGSLB), auxquels s'ajoute la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (Capac, de son petit nom), proposée par l'autorité publique pour ceux qui entendent se passer des syndicats. Voici le «comment» et le «pourquoi», sans oublier le «combien».

1 Pourquoi les syndicats se chargent-ils du paiement du chômage?

Commençons par prendre un brin de recul. La polémique relative au paiement, par les syndicats, du chômage affiche un siècle au compteur. «Ce débat a pris des accents violents durant l'entre-deux-guerres, rappelle Jean-François Neven, qui enseigne la sécurité sociale à l'UCL. Il a fallu nommer un commissaire royal afin de rapprocher les points de vue.» L'implication syndicale est avant tout historique. Et pour cause: ce sont les syndicats qui, à la fin du XIX^e siècle, ont mis sur pied les premières «caisses de secours mutuelles», sur fond de révolution industrielle et de crise économique. Les syndicats

instaurent ce système facultatif d'assurance afin d'éviter que celui qui perd son emploi valse aussitôt dans la misère la plus crasse.

Autrement dit, en caricaturant à peine, ce sont les syndicats qui ont inventé le chômage, les pouvoirs publics ne sont rentrés dans la danse que dans un second temps. À la fin 1944 se signera le «Pacte social». Aux syndicats, le paiement du chômage; au patronat, les allocations familiales; aux mutuelles, les soins de santé. L'équilibre est tripartite. Deux dates, encore. En 1951, naît la Capac, voie alternative aux syndicats. Et en 1963, les critères à respecter afin de prétendre au rôle d'organisme de paiement sont coulés dans un arrêté royal.

2 Comment le système est-il organisé et qui le contrôle?

Simplifions. Le demandeur d'emploi constitue son dossier auprès de son OP, qui l'envoie pour approbation à l'Office national de l'emploi. Onem qui statue sur le droit aux allocations et le montant à verser. Entre l'Onem et les OP, la gestion financière se fait

à «flux tendu» – c'en est fini, de la méthode des années 80 où les OP recevaient tout l'argent au début du mois et pouvaient le placer. Ici, l'Onem paie presque au jour le jour, selon un planning très précis d'avances. Où la largesse n'a pas sa place: la marge de liquidité, autrement dit les sommes dormant sur le compte des OP en attendant leur départ vers les allocataires, ne peut excéder 0,2% des allocations – en 2015, le résultat atteint était de 0,07%.

Chaque paiement effectué par les OP est vérifié après coup par l'Onem. Qui valide, ou cale. En 2014, les syndicats et la Capac ont perçu 8,75 milliards d'avances et introduit pour 8,77 milliards de paiements – un chiffre encore un tantinet provisoire, la validation finale pouvant prendre, en cas de contestation, jusqu'à 36 mois. Jusqu'ici, l'Onem a approuvé pour 8,74 milliards d'opérations, laissant un solde «douteux» de 25,3 millions (soit un petit 0,29% des paiements). Et pour ceux qui aiment le terme «responsabilisation»: les montants à récupérer sont à charge des syndicats; tout ce qui est «perdu» viendra grignoter les frais administratifs que les syndicats perçoivent pour la gestion du système.

Pour des raisons évidentes de transparence et de contrôle, les syndicats doivent montrer patte blanche pour tout ce qui a

trait à leur rôle d'organisme de paiement. Cela signifie notamment la tenue de deux comptabilités bien distinctes: l'une pour les allocations et l'autre pour l'activité de gestion, reprenant les montants reçus à titre de frais administratifs. L'Onem passe les deux à la loupe. En 2015, l'administration a effectué 525 contrôles (dont 350 auprès des syndicats) portant sur la comptabilité sociale et 159 visites (toutes chez les syndicats, par définition) afin de valider la comptabilité de gestion. Onem qui est lui-même tenu à l'œil, par la Cour des comptes, entre autres.

3 Pourquoi les syndicats tiennent-ils tant à une activité déficitaire?

Cette question contient une double information. La première: même si la réalité est plus complexe, on peut dire que les syndi-

cats perdent de l'argent en jouant le rôle d'OP. Pour ce faire, ils perçoivent, mois après mois, des frais administratifs (voir notre infographie ci-contre). Calculés selon une formule savante tenant compte du nombre de cas, d'un facteur salarial et de la complexité des dossiers. Voilà pour la base. À laquelle s'ajoute un petit jeu de plus et de moins. Parce que le syndicat libéral ne peut bénéficier des mêmes économies d'échelle que les deux «grands», il reçoit un montant supplémentaire de 2,553 millions. En 2014, a été instauré un système de bonus (pour un total de 6 millions) liés à des missions de lutte contre la fraude et à la promotion de la carte de chômage électronique. Mentionnons enfin que le gouvernement a décidé en 2013, rigueur budgétaire oblige, de tailler 5,557 millions dans cette enveloppe administrative – une économie réduite de 2 millions si les syndicats respectent une marge de liquidité inférieure à ce qui est prévu, ce qu'ils font haut la main.

En 2013, dernière année dont les chiffres sont «bétonnés», les trois syndicats étaient dans le rouge dans le cadre de cette activité. À la FGTB, on n'aime guère s'étendre sur le sujet, tout au plus précise-t-on que, depuis l'introduction de la comptabilité de gestion en 1996, ce n'est que la deuxième fois qu'un déficit est enregistré. Le syndicat libéral se montre un peu plus loquace: le déficit s'est installé depuis au moins dix ans. Chaque «cas», c'est-à-dire dossier de paiement, revenait à 25 euros à la CGSLB, en 2013. Qui a perçu, en 2014, 23,5 euros de frais administratifs par cas, dont une petite partie n'est pas récurrente car liée à un projet d'informatisation; le syndicat parle plutôt d'un soutien de 20,5 euros. On peut donc situer le déficit annuel dans une fourchette allant de 1 à 3 millions. La CSC, qui s'est déclarée entreprise en difficulté, la joue plus «livres ouverts». En 2014, chaque cas lui coûtait 20,22 euros, pour un soutien de 17,41 euros. D'où un déficit de 13 millions, ramené à 9,6 après un rabotage des investissements prévus dans l'informatique.

Ce qui nous mène à la seconde partie: pourquoi donc s'encombrer d'une mission

qui coûte de l'argent? Parce que les syndicats ont à cœur de défendre non seulement

les travailleurs, mais aussi les allocataires, font-ils valoir. Pour résumer: cela fait partie des fondamentaux du syndicalisme *made in Belgium*. Ce n'est pas faux. On ajoutera tout de même que les syndicats y trouvent tout de même un solide avantage: le paiement des allocations de chômage constitue un canal efficace de recrutement d'affiliés, qui ne claquent pas tous la porte lorsqu'ils ont trouvé leur place sur le marché du travail. Certains sondages indiquent qu'entre 45% et 48% des affiliés le sont parce que les syndicats gèrent les allocations de chômage. Un regard à l'étranger le confirme: il existe un lien indéniable entre taux de syndicalisation et paiement du chômage (lire ci-dessous).

4 Faut-il ôter le chômage des mains syndicales?

C'est une évidence, à entendre les détracteurs du système. Qui dénoncent le conflit d'intérêts des syndicats, à la fois gestionnaires de la sécurité sociale et défenseurs des intérêts de leurs membres. Et la perversité du système qui fait gagner des membres aux syndicats, qui sont dès lors renforcés par le chômage. Parfois, la caricature n'est pas loin: le risque existe que l'argent du chômage serve à organiser des actions syndicales. «Il n'y a jamais eu de problème ni de scandale important», tempère Jean Hindriks, professeur d'économie à l'UCL. «Depuis les années 90, les contrôles sont plus que sévères», insiste Jean-François Neven. Chaque paiement est vérifié. Et il ne faudrait pas croire que zipper les syndicats, qui perdent de l'argent, permettrait d'économiser les 208 millions de frais de gestion, qui représentent 2,6% des allocations. Rien ne dit que l'administration s'en sortirait à meilleur compte. «Tant qu'il existe une liberté de choix, une concurrence entre syndicats et avec la Capac, je ne vois pas où se situe le problème, conclut Jean Hindriks. Les syndicats sont partie prenante de la concertation sociale, ils sont présents tout au long de la chaîne.»

ALLOCATIONS PAYÉES PAR LES ORGANISMES DE PAIEMENT (OP) EN 2015*



*Chômage, chômage avec complément d'entreprise et autres

FRAIS D'ADMINISTRATION PERÇUS EN 2015 PAR LES OP



Taux de syndicalisation parmi les salariés



ET À L'ÉTRANGER?

UN LIEN ÉVIDENT AVEC LE TAUX DE SYNDICALISATION

La Belgique n'est pas le seul pays où les syndicats sont impliqués dans le paiement du chômage – même si les particularités de son système le rendent tout de même unique. Direction les pays scandinaves. «Le Danemark, la Finlande et la Suède ont opté pour un mécanisme plus ou moins similaire», explique-t-on à l'Institut syndical européen (ETUI, à la sauce anglaise). Avec une différence de taille: dans ces pays, l'assurance chômage n'est pas obligatoire mais constitue un service facultatif proposé par les syndicats (et, parfois, une alternative publique). Autre enseignement (jetez un œil à notre infographie): il existe clairement une corrélation entre l'implication syndicale

dans le paiement des allocations de chômage et le taux de syndicalisation des salariés. «La première raison pour une affiliation est la présence d'un problème sur le lieu de travail, nuance-t-on à l'ETUI. Mais ensuite, c'est vrai, viennent les allocations de chômage.» Ajoutons que ce n'est pas parce que les syndicats n'effectuent pas le paiement des allocations qu'ils ne sont pas impliqués du tout dans la gestion du chômage. En France, c'est Pôle Emploi qui paie, mais les partenaires sociaux, via l'Unédic, sont toujours associés à la gestion de l'assurance chômage. Même chose en Allemagne, où l'Agence fédérale pour l'Emploi est pilotée de concert par l'Etat, le patronat et les syndicats.

**COMBIEN COÛTE
UNE PRIME
SYNDICALE?**

**135
euros**

La prime couvre une partie du montant de la cotisation d'affiliation. Elle varie entre 35 et 135 euros (plafonné) suivant les secteurs. Elle est payée au travailleur syndiqué soit par le fonds de sécurité d'existence (sectoriel), soit par l'employeur au sein de l'entreprise. **Permet-elle de booster l'affiliation? Pas sûr...** Dans la construction, un secteur où le taux d'affiliation est très élevé (70%), il n'y avait pas de prime syndicale jusqu'en 2012.

Néanmoins, certains estiment que le taux de syndicalisation serait plus faible sans cela. En augmentant l'affiliation, elle permettrait d'éviter le phénomène du passager clandestin, c'est-à-dire un nombre élevé de travailleurs non-syndiqués qui laisseraient une minorité (syndiquée) négocier pour eux des avancées sociales, sans pour autant prendre de risques.